

Justificatif généré le 20/10/2022

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 20/10/2022  
Département : (93) Seine-Saint-Denis  
URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/19301526949598-2021J00670\\_2022-10-04](http://www.actu-juridique.fr/a/19301526949598-2021J00670_2022-10-04)  
N° d'annonce : 19301526949598-2021J00670\_2022-10-04

## EURO CONSTRUCTION

Société à responsabilité limitée à associé unique

68 Rue André Karman, 93300 Aubervilliers

R.C.S. : BOBIGNY 524 341 153

Activité : travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse

**Tribunal de commerce de Bobigny**

Extrait de jugement – Jugement d'interdiction de gérer

Jugement en date du 04 octobre 2022

**Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny.** Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de M. Aissa GETTAF pour une durée de 6 ans.